

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 91/046

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 08 Avril à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en  
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

**DATE DE CONVOCATION**

29 MARS 1991

**DATE D'AFFICHAGE**

29 MARS 1991

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU,  
GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints  
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANNEAU,  
COASSIN, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD,  
MOULINEAU, Mme PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP,  
Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme LISION par M. LE GUEUT  
M. MARCONI par M. REVOLAT  
M. ALCHER par M. HUGENDOBLER

**ABSENTS- EXCUSES** : MM. ALONSO, BARRIERE

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 30

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : AMENAGEMENT DE LA PLACE DU 4ème ZOUAVE

**VOTE** : UNANIMITE

Une opération de réhabilitation du front de mer, et plus particulièrement des terrasses, a été réalisée.

Compte-tenu de l'état des surfaces restantes non encore traitées, entre l'ilot 17 et l'ilot 18, il est indispensable de procéder à une nouvelle tranche de travaux.

L'opération d'aménagement de la Place du 4ème Zouave comprend la réhabilitation des sols, des espaces verts et de l'éclairage public.

L'estimation des travaux est de 2.300.000 Francs.

De manière à réaliser ces travaux, avant le 1er Juillet 1991, il est indispensable d'utiliser une procédure d'urgence et de ramener le délai de publicité à 15 jours.

M. le Rapporteur propose à l'assemblée municipale de se prononcer favorablement sur l'opportunité du projet et, d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert établi par le C.R.E.A..

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé de M. le Rapporteur,
- VU la nécessité de réaliser les travaux avant le 1er Juillet 1991,
- VU l'avis de la Commission des Travaux réunie le

#### **D E C I D E**

- d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'aménagement de la Place du 4ème Zouave
- d'utiliser la procédure d'urgence et de ramener le délai de publicité à 15 jours

- d'autoriser M. le Maire, ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer les marchés à intervenir avec la ou les entreprises retenues par la Commission d'Ouverture des Plis

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget primitif 1991 chapitre 901.10 article 233.01

Fait les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort  
le 10 Avril 1991  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint